

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3/453/1934 promulguant dans la colonie les décret et arrêté en date du 9 juin 1934 modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922 relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales.

n° 3/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 août 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu les décret et arrêté en date du 9 juin 1934, modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922, relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales, insérés au Journal officiel de la République française du 17 juillet 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Si malis les décret et arrêté en date du 9 juin 1954, susvisés, modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922 relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales. Art. 2. — le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE COPPET.